

ÉPREUVE DE PROJET

SPECIALITÉ « PAYSAGES, ESPACES VERTS »

NOTE OBTENUE : 15 / 20

QUESTION 1 :

- a) Depuis plusieurs années maintenant, la question du réchauffement climatique et de l'évolution négative des pratiques humaines sur l'environnement sont au cœur des débats politiques, économiques, sociaux et environnementaux, à toutes les échelles de territoires.

Conscients de cette urgence à apporter des solutions innovantes dans la conception et l'aménagement de la ville, l'équipe municipale d'Ingéville a voté la renaturation de la forêt urbaine du Bois-Joli. Cette renaturation devra répondre à deux grands objectifs :

- Renaturer le site
- Reconnecter la ville et ses habitants à cet espace à haute valeur écologique pour Ingéville

Ces deux objectifs semblent aller l'un contre l'autre et pourtant ils sont complémentaires.

L'objectif de renaturation du site devra prendre en compte les typologies écologiques et biotopes existants pour les valoriser et en développer les potentiels écologiques. Instaurer une vraie gestion forestière, réfléchir les zones humides et de collecte d'eaux pluviales, raisonner un mobilier favorisant la biodiversité, valoriser les arbres remarquables, établir des plans de gestion en fonction de la typologie des espaces sont autant d'action qui pourront permettre aux milieux de se développer et d'aller vers une efficacité environnementale.

L'usage en sera alors raisonné pour permettre de donner toutes les chances aux milieux de remplir leur fonction.

L'objectif de reconnecter la ville et ses habitants à cet espace écologiquement riche et vital pour la commune est difficile à appréhender et nécessite une minutie dans les propositions qui seront faites pour permettre une appropriation de l'espace tout en le respectant.

Chacun doit y trouver sa place et s'y attacher pour préserver et défendre ce lieu de vie commune. Aussi, chaque espace devra être identifié pour remplir une fonction et ainsi adapter la conception à l'usage.

Devront y trouver leur place les amateurs du jardinage avec une zone de Jardins Familiaux, les amateurs de sport avec un parent sportif voir des circuits de courses ou de training balisés, les amateurs de pêche avec des zones autorisées, identifiées et aménagées, les familles ou groupes d'amis avec des zones de [mot illisible] et éventuellement de jeune de plein air ainsi que du mobilier adapté, les pionniers avec des circuits de randonnées permettant des connexions avec les autres espaces verts de la ville et une marche calme et agréable.

Ces usages semblent potentiellement dangereux pour l'équilibre écologique de la forêt et du parc du Bois-Joli, mais tout l'enjeu de la mission d'aménagement sera à partir d'une connaissance du patrimoine des potentialités et des usages de pouvoir concilier préservation du site et activités humaines pour en faire un lieu commun et reconnu à l'échelle communale !

Le travail de conception et de réflexion ne pourra se faire que dans une démarche concertée et accompagnée entre élus, techniciens de la ville, partenaire associatif et environnementaux, service du département ou encore de l'État.

Cette démarche pour envisager une renaturalisation qui ne se soit pas à court terme mais pour les années à venir et garantir un impact environnemental sur le milieu urbain d'Ingéville pour les générations futures.

- b) Comme évoqué dans les enjeux précédemment, l'aménagement devra prendre en compte l'ensemble des usages et pour donner une place à chaque être vivant sur le Parc de Bois Joli.

Ainsi, le parti pris a été de travailler sur des zones d'ambiance. Le projet est attaché au terme d'ambiance dans le sens où il fait appel au ressenti à la sensation, à l'affect. Par ce mécanisme, il permet de ne pas avoir une simple approche technique mais aussi une approche du paysage comme élément structurant de nos cadres de vie.

Le projet présente ainsi cinq ambiances :

- Ambiance Forêt
- Ambiance Familiale
- Ambiance rivière

- Ambiance Naturelle
- Ambiance Culture partagée

Ces ambiances correspondent à un ravage spatial et surfacique sont reliés entre elle par des connexions douces (cheminement piéton et cyclistes (hors VTT)) qui forment le liant social entre les différentes pratiques et les différents usages.

Afin de faciliter la compréhension, détaillons la portée et la composition de ces différentes zones d'ambiance :

- L'ambiance forêt :

Le rouage est un des points le plus important ne serait-ce que sémantiquement parlant, le lieu ne s'appelle-t-il pas Bois Joli ?

Ce rouage, le plus important également en terme de surface, constituera le poumon vert du site. Il présentera un lotissement géré durablement en partenariat avec des intervenants spécialistes du milieu forestier. Son intérieur ne sera composé que de quelques sentiers de desserte balisés pour en préserver la tranquillité nécessaire au développement écologique du site.

Les sentiers seront aménagés avec une partie centrale d'un mètre cinquante en sable ciment jaune et deux bandes de chaque côté de sécurité en BRF (Bois Rauréal Fragmenté) permettant la desserte des engins éventuels de gestion. Cette bande centrale sera appliquée à tout l'espace pour permettre aux personnes porteuses de handicap de pouvoir jouir du lieu. Cette zone figure en vert sur le plan joint.

- Ambiance Familiale :

L'objectif de cette zone est de définir un lieu de l'espace propice à la détente et à la rencontre, fonction essentielle pour un espace vert de quartier. Le mobilier sera présent de manière un petit peu dense. Afin de s'intégrer au site, une gamme bois sera privilégiée, type robinier labellisé FSL.

Cette zone comprendra également un parcours sportif lui aussi mobilier bois labellisé FSL.

Les sols de réception seront perméables et naturel avec un remplissage en copeaux bois conforme aux normes en vigueur. L'aménagement sera principalement prairial avec des plantations arborées en prenant en compte le relevé phytosanitaire effectué au préalable. Cet espace sera en connexion directe avec le parking pour en permettre un usage simplifié.

- Ambiance Rivière :

Elle figure en bleu sur le plan. Il s'agit principalement des berges du Canal. L'activité y sera calme et douce. Des aménagements de zone de pêche seront aménagés avec l'expertise de la fédération de la pêche pour permettre cette activité tout en conciliant l'usage de promenade au fil de l'eau. Du mobilier jalonnera le cheminement et des pontons permettant l'accès au PMR pourront être aménagés tout en préservant le bois FSC pour une cohérence globale.

- Ambiance naturelle :

Elle figure en turquoise sur la carte. Elle consiste en des zones à strate herbacées voir arbustives en termes de dominance. Sur ces zones les canaux anciennement d'irrigation pourront être réquisitionnés pour les revaloriser en mare paysagère pour limiter l'artificialisation et retrouver un intérêt écologique décuplé. Les exutoires ou bassin de la partie sud seront requalifiés, pour certains en mare afin de retrouver un équilibre écologique sur la zone sur la zone.

Enfin les zones de talus seront traversées par des cheminements ouvrant sur la zone ambiance famille et permettant une qualité paysagère renforcée.

- Ambiance culture partagée : cette zone figure en jaune sur la carte

C'est la zone de rencontre autour du jardinage. La zone conserve un système d'irrigation et est découpée en lots permettant la mise en œuvre des jardins familiaux d'aménagement de la parcelle présentera un projet inclusif et permettant la culture à toutes et tous. Des cabanes seront aménagées et travaillées pour s'intégrer au paysage. Des treilles fourniront des supports de grimpantes idéales pour en végétaliser les façades. Les bords du jardin seront aménagés de manière à travailler un maillage bocager propice au développement d'une biodiversité.

L'emplacement est situé aux abords de la crèche pour en favoriser les interactions et échanges de sensibilisation.

Commun à toutes ces ambiances, le mobilier sera adopté pour que toute personne puisse l'utiliser de manière confortable : adaptation des assises, accoudoirs et dossier...Le matériau sera le bois d'essence locale et issu de forêt gérées durablement.

Enfin, au nord, les zones de stationnement seront réétudiées pour favoriser une infiltration des eaux de ruissellement et une végétalisation permettant de diminuer l'impact en terme d'îlot de chaleur urbaine de l'équipement.

d) L'évolution sociologique et démographique de notre société montre une tendance forte depuis 60 ans à une concentration de la population dans les centres urbains qui n'ont cessé de s'agrandir pour devenir des métropoles voire des mégalo-poles.

Ce mécanisme s'il correspond à une demande ne fût être viable à long terme. Les observations sur le climat viennent confronter cette analyse et mettent en avant le nécessaire requestionnement de l'aménagement de la ville de demain.

Le questionnement sur la végétalisation est prégnant tant qu'il peut répondre à cette problématique.

La crise que nous venons de connaître avec le confinement du printemps 2020 a été une formidable fenêtre sur l'intérêt de renaturaliser les centres urbains. Les trames vertes et bleues sont de formidables d'une biodiversité permettant de redonner du souffle à nos lieux de vie. Cette renaturalisation présente des impacts forts sur la qualité de vie et le bien être (rencontre, amélioration condition sanitaire, apaisement, lien social) sur l'environnement (amélioration qualité de sol, augmentation de la biodiversité, limitation des pollutions (olfactive et souterraine) ...) et sur l'économie des territoires (attractivité, impact touristique...)

La renaturalisation passe par des prises en compte dans les aménagements neufs mais aussi par des préservations des lieux existants. Les forêts urbaines, fortes la plupart du temps de nombreux années de vies sont essentielles et nécessaires sur plusieurs aspects :

- Elles sont un refuge pour la faune qui a parfois du mal à trouver sa place dans l'espace urbain
- Elles sont un réservoir d'essences et d'espèces végétales de toutes les strates
- Elles sont le témoin d'un passé historique qui a fait ce que nous sommes aujourd'hui et façonné nos lieux de vie.

Outre ces aspects elles sont aussi de formidables poumons verts pour les centres urbains : captation de carbone, production de biomasse, d'humus, présentation des sols, amélioration notoire de la qualité de l'air, diminution de la pollution sonore ou encore composante de la trame verte.

Les forêts urbaines sont aussi importantes que menacées car pour exister elles représentent une occupation foncière importante. Espace foncier parfois parfaitement convoité pour répondre aux exigences urbanistiques.

Connaître leur rôle essentiel permet d'en conserver l'emprise voire même de les protéger et de protéger le paysage de nos villes.

QUESTION 2 :

a) La communauté scientifique s'accorde à dire que la biodiversité subit aujourd'hui une crise majeure, la 696ème depuis l'apparition de la vie sur Terre. Pour enrayer cette crise, l'implication de tous les acteurs des territoires est nécessaire et par tous les biais possibles.

La préservation des espaces naturels est importante et primordiale. Différents outils de protection existant avec des acteurs et des impacts différents pour chacun. Cependant, pour qu'une protection soit efficace et comprise, il convient d'en mesurer les conséquences et les impacts.

Afin de répondre à cette problématique, la protection se place à différents niveaux. Dans le cas de la forêt urbaine de Bois Jolis, s'agissant d'un territoire à emprise limitée (6ha), les outils de protection nationaux ou régionaux ne semblent pas opportuns (Pars naturels régionaux, sites classés, Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales ou régionales...).

En revanche, des mesures plus locales semblent plus appropriées. Elles sont de plusieurs ordres :

- protégé par la réglementation

*arrêté préfectoral de biotope : mise en œuvre par le Préfet, il permet de réglementer les interactions dans l'espace et, au besoin, de sanctionner les contrevenants ; il est caractérisé par l'absence de gestionnaire désigné, ce qui peut en faire un désavantage

*réserves biologiques : elles sont actées par convention entre le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et l'ONF ; la gestion de ces forêts est ensuite soumise à l'ONF qui en applique les principes ; elles sont soumises à un régime foncier et peuvent être intégrales (interdisant l'accès au public et intervenants sylvicoles) ou d'ordre dirigé (ouvertes de manière contrôlée, la gestion étant sous égide de l'ONF, le propriétaire peut se voir dessaisi de l'usage, ce qui représente une forte contrainte)

*forêts de protection : l'objectif est de soumettre un espace à un régime foncier spécial, en revanche il interdit tout changement de mode d'occupation du sol. L'initiative de classement appartient à l'État sous la responsabilité du Préfet. Le régime forestier spécial entraîne de fait une restriction de la jouissance du droit de propriété. Ce classement est toutefois réservé aux massifs présentant de forts enjeux.

- protégé par maîtrise foncière

* les CEN (conservatoires d'espaces naturels) de structure associative, ils peuvent conventionner avec tous les acteurs pour la mise en pratique de gestion durable

* les ENS (espaces naturels sensibles) ce sont les conseils départementaux qui en ont la compétence ce qui leur confère une vraie valeur locale. Ils sont intéressants car ils s'appuient sur deux outils : outils juridique (droit de préemption notamment), droit financier (taxe départementales sur les espaces naturels sensibles).

Cette maîtrise foncière doit répondre à deux objectifs :

- préserver la qualité des sites (paysages, milieux...)
- aménager pour une ouverture au public

Cette classification peut donner lieu à des conventions de gestion avec des objectifs de qualité pouvant également donner lieu à un subventionnement. Le classement permet également de pouvoir bénéficier de l'accompagnement du département en terme d'expertise et d'apport technique pour l'aménagement et la gestion des espaces.

Ce classement donne également lieu à une aide sur le suivi et l'évaluation des pratiques en permettant une analyse fine du lieu et d'alimenter une base de données sur tous les ENS du département.

* les espaces boisés classés (EBC) au PLU ou PLUI

- a) Le projet de Bois Joli a été mentionné dans la question 1 n'aura de sens, de valeur et de crédit que s'il est concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire afin d'identifier les schémas et scénarii de protection, de valider aux différentes phases du projets les pactes d'aménagement, d'identifier les interactions entre les utilisateurs, d'appréhender les modalités de gestion, de rassurer quant à l'évolution des identités de quartier.

Pour cela, il faudra identifier en début de projet les interlocuteurs compétents à chaque phase du projet et d'identifier clairement le mode de gouvernance : élus, techniciens, agglomération, département, naturalistes, usagers, préfecture, associations... sont autant d'interlocuteurs nécessaires au projet.

Pour la suite, il conviendra de mettre à jour les inventaires naturalistes, faunistiques, floristiques, études de sol, qualité de l'eau... pour mesurer les impacts, les variants et les invariants et mesurer la richesse et le potentiel écologique du site.

À partir de ces éléments, il conviendra de poser la question de la préservation de l'espace et d'en définir d'éventuels zonages pour en faciliter la gestion. Ces phases étant actées, le plan d'aménagement et les principes peuvent être évoqués, discutés et débattus pour établir un plan d'aménagement phasé permettant une répartition des travaux et des dépenses. De là découlera un plan de financement établissant l'engagement de chaque acteur et permettant de mobiliser des financements adéquats.

Le plan d'aménagement ne sauta être détaché d'un plan de gestion du site. Devant la diversité d'usages et de fonctionnalités, il conviendra de définir un plan de gestion différenciée pour adapter la gestion au besoin de chaque identité du rouage (la question 1 mentionne des ambiances).

Ce plan de gestion devra être formalisé et contrôlé dans l'exécution. Afin d'en garantir une fiabilité, il devra être contrôlé et présenté régulièrement aux acteurs ayant participé à la consultation autour du projet. À la fin de la première période identifiée dans le plan pluriannuel d'investissement, il conviendra de faire un bilan chiffré des impacts des aménagements et de la gestion sur le milieu. Ce bilan ne pourra se faire qu'à l'appui des mises à jour des inventaires par des experts compétents.

QUESTION 3

- a) À chaque zone d'ambiance correspondra une modalité d'entretien. Les grands principes sont résumés sur le plan en annexe. Pour le suivi de chaque zone, le gestionnaire se fera accompagner d'experts compétents permettant de suivre et adapter les modalités de gestion en fonction de l'évolution du site.

Les enjeux sont importants car un changement d'usage ou de gestion peut engendrer un déséquilibre qui peut avoir de fortes conséquences en terme d'équilibre. C'est en ce sens qu'on a pu constater des déséquilibres favorisant notamment l'apparition d'espèces exotiques envahissantes suite à des changements de gestion ou de nouveaux aménagements (jussie pour les milieux aquatiques, renouer du jafran, balsamine de l'Himalaya, crasseuls de Helnus, ... ou encore frelon asiatique, castor, ragondin...) Un suivi rigoureux et régulier en lieu avec des fiches d'alertes permettra d'appréhender cette problématique et d'y être plus réactifs.

- b) La conception d'un espace tel que celui du Bois Joli repose sur une approche extensive du milieu pour redonner une place à chaque chose et retrouver un équilibre écologique. En ce sens, conception et gestion doivent être réfléchies ensemble afin de concevoir des aménagements durables pouvant être appréhendés par les collectivités dans des contextes budgétaires contraints et fortement éprouvés par les différentes crises récentes.

Ainsi, les modalités de gestion devront être adaptées. Quelques exemples sont donnés pour appuyer le propos :

- tonte sur les surfaces nécessiteuses (fréquentation forte) et répartition du reste de la surface en zone de fauche (intérêt : limiter les interventions chronophages et coûteuse, limiter la production de déchets, améliorer la qualité biologique et paysagère)

- favoriser le pâturage comme mode de gestion des prairies. À l'intervention mécanique systématique, il sera préféré la mise en plan de pâturage par l'intermédiaire d'un partenariat dans un premier temps (si pérennisation), les prestations seront articulées autour d'un cheptel de races locales et adaptées aux milieux (intérêt : diminution des interventions mécaniques, diminution du tassement au sol, moins de pollution olfactive et auditive, augmentation des diversités végétales, amélioration de la qualité prairiale, diminution des consommations, renforcement du lien social et pédagogique, présentation des situations de travail à risque notamment sur les talus

- s'appuyer sur la biodiversité comme aide de gestion : au sein des zones boisées, les résidus d'abattage ou les forêts d'arbres morts seront mis en sécurité mais pas forcément abattus et évacués afin de permettre à la biodiversité de contribuer elle aussi à la gestion et au développement du site

- favoriser la traction animale au recourt mécanique thermique : on le sait, les sols forestiers sont fragiles et sensibles au tassement ; s'appuyer sur les méthodes de traction pour répondre à des exigences de préservations des milieux tout en intervenant sur des zones difficilement accessibles (intérêts : limiter les dégâts sur le sol et le patrimoine arboré, limiter le recourt aux engins polluants et bruyants, favoriser des filières agricoles et renforcer le lien social et pédagogique)

- paillage systématique des zones plantées : les zones plantées seront systématiquement paillées afin de garantir des conditions de reprise optimales aux plantations et limiter les interventions culturales complémentaires.

- travailler les contrats de maintenance : en appui aux interventions les contrats de maintenance seront étudiés avec précision et professionnalisme ; le sourcing et l'allotissement, deux mesures phares de la révision récente du code des marchés publics permettront de cibler correctement les prestataires en fonction d'exigences liées au site de gestion (intérêts : optimisation budgétaire, viabilisation de la démarche et application préciser du cahier des charges).

QUESTION 4

- a) La démarche d'aménagement du site est longue et doit être, on l'a vu plus tôt, partagée de toutes et tous aux différentes étapes du projet. Pour ce faire, les actions de communication et de sensibilisation sont importantes et doivent être percutantes. En ce sens, il conviendra d'associer à la réflexion les acteurs compétents de la collectivité (service communication, développement durable, cabinet) et les élus pour se faire le relai des initiatives.

Le plan d'action de communication se déclinera en trois phases :

1. conception du site
2. réalisation
3. vie sur le site

1. Conception « je suis acteur de ma ville, je contribue à son aménagement »

En créant un groupe de travail de concertation, il est possible de fédérer et d'œuvrer à une appropriation du projet. Attention néanmoins à bien identifier les invariants pour éviter une déception lors de l'arbitrage du projet.

À cette étape, on peut imaginer un film s'appuyant sur des retours d'expériences ou autre pour mobiliser la population. Un événement autour de la biodiversité pourrait être organisé avec les partenaires du projet, imaginant une récurrence et un inventaire participatif et collectif de la biodiversité ce qui pourrait permettre une fidélisation des interlocuteurs.

2. Réalisation

Dans les projets, les participants aux consultations citoyennes sont bien souvent oubliés pour laisser place aux seuls techniciens, ce qui engendre un renforcement dans la technicité du discours et une désolidarisation de la population.

Ce projet étant structurant pour la collectivité, il pourrait être proposé à un groupe d'habitants de travailler avec le service communication à un journal de bord de l'aménagement qui pourrait être mis en ligne sur le site de la ville et donner lieu à terme à une impression du livret comme témoignage de l'appropriation collective de ce lieu. Cela permettrait d'impliquer tous les acteurs du projet sans sacraliser la position de la ville. Dans cette parution seraient représentés l'ensemble des publics composant la commune : seniors, scolaires, familles, associations, commerçants, élus, techniciens...

3. Vie sur le site

Ultime phase du plan de communication : la remise en service du lieu pourrait correspondre à la mise en œuvre d'une fête annuelle de la biodiversité avec organisation d'un nouveau recensement écologique et collaboratif. Cette fête serait l'occasion pour la commune de rassembler autour de la thématique environnementale et d'impliquer ses administrés sur cette thématique.

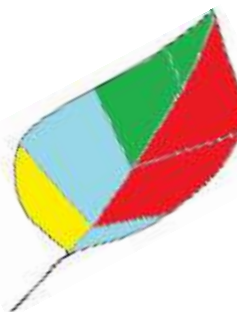
Les partenaires y auraient leur place et l'édition du livret de construction du Bois Joli pourrait y voir le jour.

Durant ces trois phases, il conviendra de s'appuyer sur les outils de communication variés pour toucher l'ensemble des publics : réseaux sociaux, sites internet, magazine de la ville, conférences de presse...

Enfin, une identité graphique pourrait être trouvée pour rallier et identifier ce lieu au premier coup d'œil. Si l'on regarde le plan on peut y voir une sorte de feuille.

On pourrait identifier un visuel tel que ci-contre :

Une identification visuelle permet de faciliter le plan de communication et de rattacher tous les affichages à une même codification visuelle.



Bois Joli
L'art de la nature
...en ville

b) Éléments de discours

La renaturation de Bois Joli c'est trois étapes

1. La connaissance et la cohésion

Fort d'un inventaire, de données botanistes, pédagogiques, naturalistes et un groupe de travail pluridisciplinaires et socialement divers, un projet se travaille de manière concertée avec pour objectif de renaturaliser, ouvrir le site au public et optimiser la gestion

2. Concevoir et réaliser

Avec des partenaires experts, c'est prévoir des aménagements durables et cohérents pour une gestion cohérente, tout en garantissant un usage pour toutes et tous ouvert

3. Vivre et faire vivre le lieu de manière citoyenne

Redonner une place à chaque chose et chaque être pour garantir une évolution positive du site

Pour cela, le boisement sera étudié et revalorisé, les zones d'eau anciennement d'adduction seront réappropriées, les zones de loisirs réétudiées, en lien avec les experts compétents, des zones de pêche seront ouvertes, l'accessibilité sera au cœur des aménagements, des jardins familiaux seront créés. Il conviendra de rappeler que ce projet prend toute sa valeur dans le cadre d'un contexte environnemental inquiétant et alarmant où chacun doit prendre sa place. La commune d'Ingéville, par ce projet, contribue à l'effort collectif nécessaire pour l'appréhension du changement climatique. Les connexions entre les différents experts viennent renforcer la trame verte et bleue déjà fortement présente sur la ville.